L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GÉNÉRAL. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 11 FEVRIER 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 11 FEVRIER.

LES MALLES.—Nos dates régulières ne nous sont pas parvenues hier, mais la poste nous a transmis la plupart des journaux arriérés.

LES COTONS.— Nous n'avons jamais cessé de dire que la récolte de coton de 1849 serait infiniment plus faible que celle des années précédentes, et il ne fallait certes pas une très grande perspicacité pour annoncer d'avance ce résultat. En Angleterre on a voulu longtemps se faire illusion et on s'effraie de chimériques les craintes que nous exprimons de ce côté de l'Atlantique. Les manufacturiers de Liverpool ne tarderont pas à reconnaître leur erreur. A Mobile il y a déjà une diminution de 112,000 balles dans les cotons reçus, relativement au chiffre de l'année dernière. Ici la réduction est de 12 à 15,000 balles par semaine. Dans dix semaines, le déficit, en comparant le chiffre de cette année à celui de la période correspondante de 1848, s'augmentera de 100,000 balles. Les calculs du rédacteur de nos bulletins commerciaux sont déjà à moitié confirmés, ils le seront pleinement avant la fin de mars.

NOUVEAU JOURNAL.—Nous avons reçu le prospectus d'un journal qui doit paraître incessamment sous le titre de: LES DEUX MONDES, *Courrier et Revue du Sud*. La nouvelle feuille aura une partie française, une partie espagnole et une partie italienne. L'éditeur, propriétaire et rédacteur en chef est M. L. Boismare. Parmi les collaborateurs de M. Boismare, le prospectus cite, entre autres noms, ceux de M. Charles Teissit, de M. Albert Fabre, de M. Charles Fitz, de M. Charles Gayarré, de M. de Lauc-Marsat, et de M. Ch. Sojan, ex-capitaine de la garde mobile. Le journal aura un comité judiciaire composé de MM. Roselius, Henner, Preston et Martin Bache. — Succès à nos nouveaux confrères.

THEATRE D'ORLEANS — Nous rappellerons aux habitués du Théâtre d'Orléans que la *Jérusalem* sera positivement représentée ce soir. Mme Derrits, entièrement rétablie, fait sa rentrée dans le magnifique opéra de Verdi.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Le juge McHenry a prononcé avant-hier, samedi, la sentence de James McAuley, déclaré coupable de viol sur la personne d'une jeune fille. Ce malheureux a été condamné à une détention perpétuelle au pénitentiaire.

Le Secrétan a été condamné pour vol à un an d'emprisonnement.

Correspondance de l'Abeille.

BATON-ROUGE, 8 février 1850.

Messieurs,

M. Larue, en entrant aujourd'hui par hasard à la Chambre au moment où l'on mettait aux voix les différentes sections de la loi autorisant la liquidation de la Banque des Artisans, a prévenu l'adoption de la loi. Le comité de finances avait fait un rapport défavorable, mais hier la Chambre, composée d'une très faible majorité, a écarté le rapport, et ce matin, les absens n'étant pas revenus, M. Jamison a proposé de délibérer séance tenante sur le projet de loi. Sa motion a prévalu, le règlement a été suspendu, et toutes les sections, moins la dernière, étant déjà adoptées, lorsque M. Larue a fait tout d'un coup son apparition. Il était pâle de colère. La pâleur est chez lui le signe de la colère. Il a pris aussitôt la parole et a reproché à la Chambre en termes violents de profiter de l'absence de la plupart des membres pour voter un bill de la plus haute importance "un bill qui ne tendrait à rien moins qu'à prolonger de onze années la charte de la Banque des Artisans et qui rappelle la tentative faite l'année dernière par la Banque de Cité." J'ai souvent entendu M. Larue, mais jamais encore je l'avais vu si véhément. Son discours a été interrompu. Au lieu de voter la dernière section et de se prononcer ensuite sur le bill, la Chambre a mis le projet de loi à l'ordre du jour pour la séance de mercredi.—Je ne crois pas que le bill passe dans sa forme actuelle.

Les sessions les plus importantes de la session n'ont pas encore été présentées. L'une d'elles, la convocation d'une Convention pour amender la Constitution de l'Etat, provoquera de longs débats, mais je crois qu'elle sera en définitive votée par la Législature.

Les résolutions, concernant l'esclavage et relatives à la Convention de Nashville, donneront lieu à des débats pleins d'intérêt. Attendez-vous à de longs discours. Les whigs et les démocrates sont divisés sur cette question. La Chambre a demandé des renseignements précis au gouverneur. On attendra la réponse de M. Walker pour prendre une décision.

Une question qui intéresse la Nouvelle-Orléans au plus haut degré est celle de la réincorporation des trois municipalités. On n'a pas encore présenté de pétitions dans un sens ou dans l'autre, mais la Législature paraît très disposée à publier une loi qui abolisse le fractionnement administratif par municipalité.

Je m'étais proposé d'exprimer à votre intention quelques-uns des membres de la Législature, mais je n'ai pas encore eu le temps. Je n'ai pas beaucoup renoncé à ce projet. Ce serait un sujet fécond, pourquoi ne le exploiterais-je pas! Laissez-moi vous dire seulement que notre parti a des hommes éminens à la tête de la plupart des comités. Nous devons être d'autant plus fiers de ces hommes que plusieurs d'entre eux en venant ici n'ont certainement pas consulté leurs intérêts personnels.

A la Chambre des Représentans, M. J. C. Sever remplit ses devoirs avec un zèle et une assiduité dignes d'éloges. Il prend à cœur les intérêts du parti whig et de ses commettans. Je voudrais pouvoir en dire autant de tous les autres représentans whigs de la Nouvelle-Orléans, mais malheureusement ils vivent entre eux et n'agissent pas avec l'harmonie désirable. C'est là une chose très regrettable.

Parmi les démocrates de la Chambre, Larue et Moise sont les deux individualités les plus saillantes. Ils se disputent le titre de chef. Moise, si je ne me trompe, a plus de poids que Larue, mais celui-ci est certainement le plus actif des deux. Il travaille constamment; tout son temps est consacré aux affaires publiques. On reconnaît maintenant qu'il ne peut pas être nommé tout de suite avocat-général.

Je crois que l'hon. Sénateur de St-Landry, M. Tatman, vous a écrit pour vous expliquer les motifs de son absence le jour de l'élection d'un trésorier et d'un imprimeur d'Etat. Je suis heureux que vous ayez donné les explications que j'ai vues dans votre journal.

***

(Correspondance de l'Abeille.)

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

BATON ROUGE, 8 février 1850.

CHAMBRE DES REPRESENTANS—La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. Quarante-neuf membres sont présens.

M. Harry présente une pétition des citoyens de St-Martin, priant la Législature de ne pas diviser la paroisse.

M. Connelly, du comité des améliorations intérieures, rapporte une résolution de la Chambre enjoignant à l'Ingénieur d'Etat de se transporter à la Grande Rivière pour faire enlever les obstacles qui obstruent ce cours d'eau et gênent la navigation. Le même membre rapporte un acte relatif à l'achèvement du Canal de Barataria et de Lafourche, un acte faisant une allocation pour améliorer la navigation de la Rivière Rouge vers les rapides, et une résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat d'examiner s'il ne conviendrait pas de pratiquer une issue pour les eaux de Bayou Lafourche dans le voisinage de Lockport ou de Wild Lake, de manière à prévenir les inondations causées par la crue du dit bayou.

Les bills suivans sont successivement présentés.

M. Pugh:—Acte pour abroger une partie de la section 7 d'un acte relatif aux chemins et levées dans les paroisses d'Assomption et de Lafourche-Intérieure.

M. Gaines:—Acte relatif à l'impression des lois.

M. Sevan:—Acte relatif à la manière d'assigner les pénitens et nouveaux dans les cas de nullité ou de rapports du Mexique à vapeur et d'autres bâtimens.

M. [illegible]:—Acte pour [illegible] dans la paroisse d'Ouachita.

M. Fauvel:—Acte pour modifier la charte de chemin de fer de Carrollton.

La Chambre s'occupe du bill autorisant la liquidation de la Banque des Artisans. [illegible]

[illegible] mat à l'ordre spécial du jour pour la séance de mercredi et en ordonne l'impression.

La Chambre ordonne également l'impression du rapport du comité de finances sur la Banque de Cité. [Ce rapport est fait depuis l'année dernière].

Sur motion, la résolution nommant un comité conjoint pour visiter l'hospice des aliénés à Jackson est adopté, et le speaker désigne, pour former le comité de la Chambre, MM. Richardson, Marks, Caruth, Lewis et Lumsden.

Le bill pour venir en aide à Auguste Cherry et le bill pour venir en aide à l'Institution des Artisans de la ville de la Nouvelle-Orléans, sont adoptés. Cette dernière loi accorde aux membres de la société une portion de terrain de l'ancienne maison d'Etat pour y fonder un établissement.

Sur motion, la Chambre s'ajourne à lundi, à dix heures.

CONGRÈS.

SÉNAT, 31 *janvier*.—M. Smith demande à M. Bradbury, sénateur du Maine, si l'occasion ne se présenterait pas bientôt de discuter la résolution présentée par ce dernier au sujet des destitutions effectuées par le Président.

Un message de la Chambre annonce les mesures que celle-ci a prises en apprenant la mort de l'honorable Rodolphus Dickerson.

Le Sénat reçoit un message du Président, renfermant un rapport relatif au conflit d'autorité entre le Texas et une partie du territoire du Nouveau-Mexique.

L'ordre spécial du jour appelle la résolution du sénateur du Michigan, relative à la suspension des rapports diplomatiques avec l'Autriche.

M. Hunter, de la Virginie, prend la parole contre la résolution. M. Foote lui répond, et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Wood, de l'Ohio, annonce la mort de M. Dickerson. La Chambre vote les résolutions ordinaires.

SENAT, 1er *février*—Pas de séance.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS — M. Hammond rapporte une résolution qui ordonne de graver et d'imprimer les mappes et vues qui accompagnent le message du président et d'affecter à cette fin $18,000. La résolution est discutée et adoptée.

La Chambre procède à l'élection d'un chapelain. Au troisième scrutin, le réverend M. Gurley obtient 110 voix sur 184 et est élu.

M. CALHOUN—Aux dernières dates, l'honorable sénateur de la Caroline du Sud se portait mieux, mais on craint que sa convalescence ne soit longue, car il est encore extrêmement faible.

ST-LOUIS.—Nous voyons dans les journaux de St-Louis du 2 courant, que le grand jury a décidé que les frères Montesquieu, accusés de meurtre, seraient mis en jugement. Il est observer avec raison, que cette décision n'a rien qui doive étonner. Le grand jury n'est pas appelé à se prononcer sur le sort des prévenus, mais simplement à examiner s'il y a lieu à poursuivre. Les frères Montesquieu seront donc jugés, et acquittés selon toute probabilité, car les preuves de leur folie sont non-seulement nombreuses et incontestables.

NOUVEAUX STEAMERS TRANS-ATLANTIQUES.—Les steamers de la nouvelle ligne transatlantique organisée par M. Collins, sont presque tous achevés. L'*Atlantic* fera son premier voyage le 6 avril. Les autres steamers partiront de New-York et de Liverpool tous les quinze jours, en alternant avec ceux de la ligne Cunard. On parle de 9 navires de la ligne américaine comme de véritables palais flottans.

TEXAS—Nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 7 courant. Il y a eu le 3 une forte gelée à Houston; à Galveston, au contraire, le froid ne s'est pas encore fait sentir, et la végétation est aussi belle qu'en été.

La législature texienne siégera probablement jusqu'au 15 de ce mois. Le rapport de l'auditeur nous aux Commissaires fixe la dette nominale de l'ancienne république à $11,055,094, laquelle se réduit au pair, y compris les intérêts, à $5,686,656.

La proposition de M. Benton, pour diviser le Texas n'est guère populaire dans ce dernier Etat. Une très grande majorité des habitans est contraire à la mesure.

La goélette *Newton*, capitaine Smith, moitié dans la rivière Brazos, près de la barre, a chassé sur ses ancres dans la nuit du 26 janvier, et a été jetée à la côte. La cargaison, se composant de sucre, de mélasse et d'une petite quantité de coton était assurée. L'épave du navire a été vendu pour le compte des assureurs.

VENEZUELA.—Il a été reçu à Boston des dates de Puerto Cabello jusqu'au 2 janvier. Les habitans de Venezuela, fatigués de la guerre civile, commencent à ne plus prendre un intérêt aussi vif aux débats des prétendans au pouvoir. Les querelles présidentielles les occupent moins que les récoltes et ils semblent vouloir maintenant s'occuper un peu de leurs propres affaires. Le général Paez est toujours détenu: il restera probablement en prison tant que Monagas sera à la tête du gouvernement. L'élection d'un président a lieu dans un an. On doute que le parti militaire obtienne cette fois l'ascendant.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

SÉNAT — RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS.

MERCREDI, 30 janvier 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement, sous la présidence de l'honorable J. B. Plauché, Lieutenant-Gouverneur.

M. Roselius présente un acte pour autoriser le Gouverneur à faire faire un relevé des terres inondées et des marais adjacents à l'Etat par la loi du Congrès du 2 mars 1849.

Cet acte est envoyé à l'impression et référé au comité des améliorations intérieures.

Le même sénateur présente un mémoire d'une femme de couleur libre résidant aux Rapides, par lequel elle réclame la restitution d'un certain esclave. Référé au comité des réclamations.

Le Lieutenant-Gouverneur soumet une communication du bureau des directeurs de la Banque des Citoyens et de la Banque de l'Association Consolidée. Il renvoie au comité sur les impressions.

M. Haralson présente une pétition de B. J. Miller, relativement à l'établissement d'un ferry sur la rivière Atchafalaya. M. Haralson demande que cette pétition soit référée au même comité qui a déjà sous sa considération une pétition d'une nature semblable de M. Simms, et que deux membres additionnels soient ajoutés à ce comité. Cette motion est adoptée et le président nomme du dit comité, MM. Haralson et Ray.

M. Breux, au nom du comité des réclamations, rapporte un acte pour venir au secours de Robert C. Hamott: adopté.

Le même membre rapporte un bill pour venir au secours de A. J. Isaac, pour lui donner une compensation pour les services rendus à l'Etat, en capacité d'avocat de district, dans le treizième district judiciaire.

MM. Breux et Waddill demandent l'adoption du bill, et rendent témoignage, comme ayant vu témoins des services rendus par le pétitionnaire. Ils considèrent qu'une compensation de $300 serait raisonnable. Le pétitionnaire a rempli les fonctions d'avocat de district pendant dix mois avec zèle et talent, et le salaire accordé aux avocats de district est de $500 par année, $500 est une juste et équitable proportion.

M. Adams ne fait pas d'objection à l'appropriation de cette somme, mais il pense qu'elle devrait être déduite du salaire d'avocat de district.

M. Waddill—Si le salaire de l'avocat de district lui a déjà été payé, il ne peut pas être question de lui accorder une allocation. Si il n'est pas juste de faire dépendre une [illegible] de rémunération de cette éventualité.

M. Ker demande l'ajournement de la discussion de ce bill, à l'effet de s'informer si l'avocat de district a touché son salaire pour les mois d'absence. Le cas échéant, il n'est pas juste que M. Isaac qui a été nommé d'office par la Cour en soit la victime et ne reçoive aucune compensation pour de loyaux et bons services rendus à l'Etat. Le bill est déposé jusqu'à nouvelles informations.

M. Bourgeois, à l'ascenseur, a reçu un acte pour accorder une compensation aux juges du quatrième district judiciaire, composé des paroisses St-Jean-Baptiste, St-Jacques, St-Charles et Ascension. Adopté.

M. Abat présente un acte pour amender la onzième section de l'acte pour régulariser le département du trésor, en invitant la Banque de la Louisiane à continuer les opérations de sa branche à Baton-Rouge, pour faciliter les affaires fiscales du département. Adopté.

M. Ker présente un acte pour soumettre au peuple de la Louisiane les amendemens suivans à la Constitution, les trois-cinquièmes du Sénat consentant:

1o—La résidence requise pour donner droit de suffrage, sera de un an dans l'Etat et six mois dans la paroisse.

2o—Qu'il soit conféré à la législature le pouvoir d'établir d'autres Cours que celles indiquées dans la Constitution, les dites Cours ayant compétences ne devant pas dépasser le chiffre de trois dans chaque paroisse—les Juges des dites Cours devant être élus par le peuple—les greffiers des Cours de Districts dans chaque paroisse devant agir comme greffiers des dites Cours inférieures et le sont à l'ascendant—les greffiers de district de quatre manière les juges de ces Cours seront rétribués soit par leurs honoraires, soit par un salaire.

3o—Que l'Attorney-Général aura le droit d'ordonner au Secrétaire d'Etat ou à tout autre officier de l'Etat d'assumer temporairement de l'éducation publique ou des [illegible] plus spéciale du surintendant et de défaut les devoirs et le salaire de la personne chargée de cette importante fonction. Refusé par consé des amendemens à la Constitution.

M. Richardson, au nom du comité des affaires non terminées, présente un acte pour venir au secours de Joseph Fleitas de Lafourche, pour son enlèvement et condamné au pénitentiaire.

M. Duroux demande l'adoption du bill.

M. Moore s'y oppose et le bill est finalement référé au comité des réclamations.

M. Wamsley présente une résolution pour l'amélioration de la Rivière Rouge, Rédigé sur un message du Président de la Chambre.

M. Van Wickel présente un acte pour changer l'époque de la session de la Cour de District de la paroisse de la Pointe-Coupée. Référé au comité judiciaire.

La même [illegible] nommant un acte accordant à Wm. M. [illegible] le privilège d'établir un pont [illegible] M. Dufour demande [illegible] Municipalité, [illegible] comité spécial [illegible].

M. Dufour présente une pétition de [illegible] François Bossé et [illegible] tion d'adopter un [illegible] temps un acte [illegible].

Par un message de la Chambre [illegible] qu'il a été adopté par la Chambre [illegible] pour accéder à la résolution [illegible] l'élection d'un Trésorier et d'un Imprimeur d'Etat.

Par message, le Sénat informe la Chambre des Représentans.

Session conjointe

Sous la présidence du Lieutenant-Gouverneur et de l'Orateur de la Chambre des Représentans, les législatures se réunissent.

Le Lieutenant-Gouverneur annonce que la première affaire à l'ordre est l'élection d'un Trésorier.

M. Nobles fait la motion que l'Assemblée Générale procède à cette élection sans délai.

L'Orateur seconde la motion.

M. Soulé propose, et M. Ker, nomme comme candidat l'honorable George C. McWhorter, de la paroisse de Concordia.

Lorsque le greffier de la Chambre a appelé le nom de l'honorable Isaac T. Preston, représentant de la paroisse de Jefferson, l'honorable membre s'est levé et a déclaré qu'il était pour l'honorable que la Constitution exigeait que le vote fut donné viva voce. Cependant comme l'élection avait commencé, il se croyait forcé de donner son vote. Il se donne pour le de la forme si le résultat est obtenu.

Résultat du vote—George McWhorter a obtenu soixante-trois voix, Alexandre Cavillier soixante-une voix.

M. McWhorter ayant reçu la majorité des voix a été déclaré dûment élu Trésorier d'Etat.

L'Assemblée a procédé ensuite à l'élection d'un imprimeur d'Etat. 194 législateurs présents.

M. Moore nommé M. Gustave P. Weisse, de l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans.

M. [illegible] 94 voix, M. R. T. B. Hatch, du *Democratic Advocate* de Baton-Rouge.

Au premier scrutin les voix étant également partagées, il n'y a pas d'élection.

Au second scrutin M. P. Weisse obtient 63 voix, M. Hatch 61 voix.

M. Weisse a été déclaré élu imprimeur d'Etat.

Et sur motion, le Sénat est retourné dans la salle de ses délibérations où il s'est ajourné.

JEUDI, 31 janvier 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement sous la présidence de l'honorable J. B. Plauché, Lieutenant-Gouverneur.

Sur motion de M. Van Wickle un congé de quelques jours est accordé à M. Caulfield.

Et sur motion de MM. Bryce et Fwayze un pareil congé est accordé à MM. Cole et Thibodeaux.

M. Van Wickle fait la motion de nommer un président du Sénat *pro tem*.—Adopté.

M. Van Wickle propose l'honorable J. G. Bryce.

M. Herron nomme M. Henry Phillips.

M. Adams nomme l'honorable John Moore.

M. Bryce reçoit sept voix, M. Phillips onze voix et M. Moore neuf voix. Pas d'élection.

M. Phillips déclare n'avoir aucune aspiration au fauteuil de la présidence. Il n'a, dit-il, été mis en avant que par la partialité de quelques amis. Mais il n'a aucun espoir de faire la majorité, même dans le cas où il lui serait donné par le vote unanime de ses honorables collègues, il demande en conséquence la bienveillance de ses collègues. M. Adams retire le nom de l'honorable John Moore. M. Bryce est élu, et l'unanimité présente *pro tem* du Sénat et le siège du président.

Et sur motion de M. Bryce, M. Phillips est nommé président du Sénat.

M. Bryce fait la motion que le Sénat informe la Chambre que le président a été administré par l'honorable John Moore dans au fauteuil.

Et, sur motion, le Sénat se rend dans la Chambre des Représentans.

Session conjointe

Sous la présidence du Lieutenant-Gouverneur et de l'Orateur de la Chambre des Représentans, les législatures se réunissent.

Le Lieutenant-Gouverneur annonce que la première affaire à l'ordre est l'élection d'un Trésorier.

M. Nobles fait la motion que l'Assemblée Générale procède à cette élection sans délai.

L'Orateur seconde la motion.

M. Soulé propose, et M. Ker, nomme comme candidat l'honorable George C. McWhorter, de la paroisse de Concordia.

Lorsque le greffier de la Chambre a appelé le nom de l'honorable Isaac T. Preston, représentant de la paroisse de Jefferson, l'honorable membre s'est levé et a déclaré qu'il était pour l'honorable que la Constitution exigeait que le vote fut donné viva voce. Cependant comme l'élection avait commencé, il se croyait forcé de donner son vote. Il se donne pour le de la forme si le résultat est obtenu.

Résultat du vote—George McWhorter a obtenu soixante-trois voix, Alexandre Cavillier soixante-une voix.

M. McWhorter ayant reçu la majorité des voix a été déclaré dûment élu Trésorier d'Etat.

L'Assemblée a procédé ensuite à l'élection d'un imprimeur d'Etat. 194 législateurs présents.

M. Moore nommé M. Gustave P. Weisse, de l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans.

M. [illegible] 94 voix, M. R. T. B. Hatch, du *Democratic Advocate* de Baton-Rouge.

Au premier scrutin les voix étant également partagées, il n'y a pas d'élection.

Au second scrutin M. P. Weisse obtient 63 voix, M. Hatch 61 voix.

M. Weisse a été déclaré élu imprimeur d'Etat.

Et sur motion, le Sénat est retourné dans la salle de ses délibérations où il s'est ajourné.

JEUDI, 31 janvier 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement sous la présidence de l'honorable J. B. Plauché, Lieutenant-Gouverneur.

Sur motion de M. Van Wickle un congé de quelques jours est accordé à M. Caulfield.

Et sur motion de MM. Bryce et Fwayze un pareil congé est accordé à MM. Cole et Thibodeaux.

M. Van Wickle fait la motion de nommer un président du Sénat *pro tem*.—Adopté.

M. Van Wickle propose l'honorable J. G. Bryce.

M. Herron nomme M. Henry Phillips.

M. Adams nomme l'honorable John Moore.

M. Bryce reçoit sept voix, M. Phillips onze voix et M. Moore neuf voix. Pas d'élection.

M. Phillips déclare n'avoir aucune aspiration au fauteuil de la présidence. Il n'a, dit-il, été mis en avant que par la partialité de quelques amis. Mais il n'a aucun espoir de faire la majorité, même dans le cas où il lui serait donné par le vote unanime de ses honorables collègues, il demande en conséquence la bienveillance de ses collègues. M. Adams retire le nom de l'honorable John Moore. M. Bryce est élu, et l'unanimité présente *pro tem* du Sénat et le siège du président.

Et sur motion,